

## COMMUNIQUE 01-14

La LADDH a participé au rassemblement de protestation I devant l'Assemblée Populaire Nationale qui s'est tenu le 12-01-2014 pour exiger l'abrogation de la loi 06-12 portant sur les associations. La même date est considérée comme étant le dernier délai donné aux associations agréées pour tenir une Assemblée qui adoptera un statut de l'association conforme à la dite loi décriée.

Cette loi liberticide est venue pour imposer le diktat de l'administration puisque cette dernière a non seulement le pouvoir d'accepter ou de refuser d'agréer une association mais aussi le pouvoir de dissoudre l'association agréée si son activité la gêne.

On ne peut accepter que l'administration, en tant que puissance publique, puisse trancher elle-même sur les conflits qui l'opposent aux associations de la société civile comme on ne peut accepter qu'elle se place en tutrice de la société civile puisque que la plupart des associations qui activent sur le terrain constituent en réalité un contre-pouvoir.

La loi actuelle sur les associations doit être abrogée et revenir à une loi ou le principe déclaratif est la règle en matière de constitution d'associations. De même le pouvoir de trancher sur les conflits entre l'administration et les associations doit revenir aux instances judiciaires.

Nous continuerons notre protestation de manière pacifique en usant de toutes les possibilités qui nous sont permises par la loi jusqu'à ce que cette loi soit abrogée, loi qui est venue pour tuer le mouvement associatif à l'instar de ce que l'administration de la Wilaya d'Oran a tenté de faire en suspendant par décision administrative deux associations qui activaient conformément à leur rôle qui est celui de contre-pouvoir.

**Alger le 12-01-2014**  
**P/Le Bureau national**  
**Le Président Me Salah DABOUZ**

